

Image not found or type unknown



Honoraires avocat suite décès

Par **osh**, le **19/12/2011** à **21:20**

Bonjour,
Mon père a fait appel à un avocat, mais il est mort avant que l'affaire en question ne soit terminée. Il avait apparemment déjà payé une partie des honoraires.
J'ai reçu une facture de l'avocat, pour un travail effectué après son décès.
N'ayant pas entendu parler de cette démarche, je n'ai pas pu le prévenir avant le procès (passage devant le tribunal administratif).
Doit-on payer les honoraires ou peuvent ils être annulés (ma mère a une retraite de 712€ et les frais d'avocats se montent à 837€)...
Merci pour votre réponse
Cordialement